

**Délégation Départementale du Val-d'Oise**

Service Santé-Environnement

Courriel : [ARS-DD95-EAU@ars.sante.fr](mailto:ARS-DD95-EAU@ars.sante.fr)

Téléphone : 01 34 41 15 52

Fax : 01 30 32 83 48

Destinataire(s) :

AGENCE REGIONALE DE SANTE D.D. 78

LYONNAISE DES EAUX FRANCE

MAIRIE DE VETHEUIL

**CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Renforcement du contrôle de l'eau

**VETHEUIL**

Commune de : VETHEUIL

Prélèvement et analyses du **11/03/2022 à 09h35** réalisés pour l'ARS, par le groupement de laboratoires :

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE L'EAU, CERGY / CARSO

Nom et type d'installation : VETHEUIL PUIITS (CAPTAGE )

Type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE

Nom et localisation du point de surveillance : PUIITS DE VETHEUIL - ROBINET EAU BRUTE

Code point de surveillance : 0000000101 Code installation : 000101 Type d'analyse : PES6

Code Sise analyse : 00171109 Référence laboratoire : H.2022.693-1 Numéro de prélèvement : 09500168545

**Conclusion sanitaire :**

Eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

(PLV-09500168545 - page : 1)

Le jeudi 24 mars 2022

Pour le Directeur Général et par délégation,  
Pour la Déléguée Départementale et par délégation,  
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires,

**Signé**

Helen LE GUEN

*Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)*

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>Mesures de terrain</b>						
<i>Contexte Environnemental</i>						
Température de l'eau	12,0	°C		25,0		
<b>Analyse laboratoire</b>						
<i>Pesticides triazines et métabolites</i>						
Atrazine	0,043	µg/L		2,00		
<i>Pesticides Divers</i>						
Total des pesticides analysés	0,413	µg/L		5,00		
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>						
Atrazine déséthyl	0,159	µg/L		2,0		
Atrazine-2-hydroxy	<0,020	µg/L		2,0		
Atrazine-déiisopropyl	<0,020	µg/L		2,0		
Atrazine déséthyl déiisopropyl	0,211	µg/L		2,0		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0,005	µg/L		2,0		
Atrazine déiisopropyl-2-hydroxy	<0,020	µg/L		2,0		

*Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1*